



## offre indemnisation CIVI

Par **mf49**, le **24/05/2019** à **09:06**

Bonjour,

il y a un an et demi, j'ai été victime de rapport forcé (non reconnu par la justice) et de violences aggravées par mon ex copain. Suite à la réception de la décision de justice, mon avocat a envoyé un courrier à la CIVI pour être indemnisé vu qu'il s'agit d'une somme conséquente et qu'ainsi la CIVI se retourne contre mon ex pour le paiement. On a reçu une offre de la CIVI qui ne veut pas payer en totalité mes indemnités que j'ai refusé. je voudrais donc savoir si elle ne m'accorde pas la totalité des indemnités est ce que c'est l'auteur des actes qui doit me verser le reste qu'il me doit et s'il ne paie pas est ce que je dois me retourner vers la SARVI? Ou si j'accepte qu'elle m'accorde partiellement des indemnités est ce que l'auteur ne me doit plus la différence des indemnités?

Merci par avance pour votre réponse